Au lendemain de l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo, le 7 janvier dernier, les enseignants étaient propulsés en « première ligne » par la ministre de l'éducation nationale. Dès le 12 janvier, elle lançait un grand plan de « mobilisation de l'école » et les jours suivants multipliait postures martiales et coup de mentons dans l'hémicycle avec les pires réactionnaires de l'UMP. Dans une stupéfiante régression, la militarisation du discours éducatif ralliait l'ensemble des tenants de l'union nationale.

L' « esprit du 11 janvier », garde à vous ? Après avoir donné un écho très grand à des incidents qui, par leur nombre, se sont révélés isolés – sur la base des chiffres donnés par la ministre, un simple calcul indique que 0,3% des établissements scolaires du pays ont été affecté – le gouvernement n'a cessé de poursuivre dans sa logique autoritaire. Les personnels de direction, soudain transformés en supplétifs des services de renseignements, sont désormais chargés de détecter « des signes précurseurs des pratiques de repli et de radicalisation ». Il n'en fallait pas plus pour que quelques zélés se croient devenus dépositaires de la « guerre contre le terrorisme ».

Le 15 janvier dans l'Aisne un écolier de 9 ans est auditionné par la gendarmerie pour « apologie du terrorisme » après que les responsables de la cantine aient signalé des propos rapportés par un camarade. Chose absurde mais répétée. Le 28 janvier à Nice, un enfant de 8 ans, à la suite d'une plainte de son école est convoqué au commissariat pour le même motif. Il y a deux semaines, à Cagnes, une élève de CM2 a été entendue par la gendarmerie pour des propos "inquiétants". Tous suspects. Les enseignants aussi. A Poitiers, le 21 janvier, un professeur de philosophie est, encore pour les mêmes raisons, suspendu sur la base de dénonciations d'élèves. Peu importe qu'il le nie. La chasse aux terroristes devient prétexte à des règlements de compte. Il est soutenu par ses collègues qui ont déposé un préavis de grève pour demander sa réintégration.

Dénonciation, mesures expéditives, judiciarisation de la parole de l'enfant, les principes républicains ne se défendent pas en usant de moyens contre-républicains. Le 14 janvier, les déclarations de la ministre de l'Education à l'assemblée nationale, fustigeant les « trop nombreux questionnements » des élèves, résonnaient déjà comme un « silence dans les rangs ! ». Dès lors, sa politique ne pouvait que produire les effets qu'elle prétend combattre. En appelant l'institution à une réaction de fermeté, dans un contexte empreint d'une très grande émotion, le gouvernement crée les conditions de l'incident. Il empêche le travail éducatif en appelant à réprimer là où, au-delà de la provocation et de l'ignorance adolescente, il peut y avoir tentative de raisonnement, recherche de réponses, volonté de compréhension. Finalement, dans un moment comme celui là, Najat Vallaud Belkacem met à la porte de la classe ceux qui les premiers devraient y trouver leur place pour confronter leurs certitudes à des arguments, leurs intuitions complotistes à des raisonnements.

Que les chantres de l'union nationale se taisent. Qu'ils laissent les élèves et leurs professeurs dialoguer. L'éducation est un métier, la pédagogie un art. Ils se pratiquent loin de l'agitation politicienne et des mimes d'autorité.

Paul Vannier, responsable national à l'éducation du Parti de Gauche